



PROGRAMME "DEVOIRS FAITS"

publié le 07/11/2017

Depuis le 06 novembre 2017, les élèves volontaires peuvent bénéficier du programme "Devoirs faits" sur différents créneaux compatibles avec leur emploi du temps.

Ce programme a pour vocation de permettre aux élèves de faire leurs devoirs, au collège, avec l'aide, si nécessaire de l'encadrant.

La participation au programme nécessite une inscription préalable pour une période déterminée et l'assiduité de l'élève. Un bilan régulier, transmis aux familles, sera fait sur le travail, l'implication et les progrès de chaque élève.



**Académie
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**